

• ALGÉRIE

## France-Algérie : « Il faut mettre fin à la “double peine” frappant les archives nucléaires »

### TRIBUNE

**Patrice Bouveret**

L'accès aux documents classifiés doit inclure les archives des essais atomiques français réalisés au Sahara entre 1960 et 1966, estime l'expert en désarmement Patrice Bouveret.

Publié aujourd'hui à 13h00, mis à jour à 13h06 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

¶ **Pour ne rien manquer de l'actualité africaine, inscrivez-vous à la newsletter du « Monde Afrique » depuis ce lien.** Chaque samedi à 6 heures, retrouvez une semaine d'actualité et de débats traitée par la rédaction du « Monde Afrique ».



Entrée du site d'essais nucléaires de la montagne Tena Fila à Ain Ekra, près de Tamanrasset, à 2 000 kilomètres au sud d'Alger, en février 2010. FAYEZ NURELDINE / AFP

**Tribune.** Le président Emmanuel Macron a demandé la déclassification des documents couverts par le secret de la défense nationale selon le procédé dit « *de démarquage au carton* » jusqu'aux « *dossiers*

de l'année 1970 incluse », selon le communiqué diffusé le 9 mars sur le site de l'Élysée.

Cette mesure s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'historien Benjamin Stora sur la réconciliation mémorielle franco-algérienne. Elle représente une avancée qui est à accueillir de manière positive, à condition qu'elle ne soit pas un simple trompe-l'œil. Car le retour à la stricte application de la loi du 15 juillet 2008 ne résout pas l'ensemble des questions posées par Benjamin Stora dans son rapport, à propos des archives ayant trait à la colonisation de l'Algérie.

**Lire aussi | « Il est temps de déterrer les déchets des essais nucléaires de la France au Sahara algérien »**

Outre le tampon « secret-défense », tout un pan des documents archivés bénéficie d'un verrou supplémentaire : ceux concernant les armes de destruction massive et, tout particulièrement à propos de l'Algérie, ceux ayant trait aux dix-sept essais nucléaires que la France a réalisés au Sahara entre le 13 février 1960 et le 16 février 1966 et à leurs conséquences sanitaires et environnementales. Les archives nucléaires sont en quelque sorte frappées d'une « double peine ».

## Modifier la loi

La loi de 2008 prévoit que les archives sont a priori librement consultables à l'issue d'un délai de cinquante ans, ce qui couvre largement la période des tirs nucléaires. Sauf qu'il y a une exception. En effet, selon l'article 17, « ne peuvent être consultées les archives publiques dont la communication est susceptible d'entraîner la diffusion d'informations permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou toutes autres armes ayant des effets directs ou indirects de destruction d'un niveau analogue ».

A la lecture de cet article, on comprend mieux pourquoi le président Macron dans sa déclaration indique qu'il a demandé au gouvernement d'engager « un travail législatif d'ajustement ». Pour ouvrir l'accès aux archives concernant les essais nucléaires, une simple déclaration, fut-elle du président de la République, ne suffit pas. Il est nécessaire de modifier la loi du 15 juillet 2008.

**Lire aussi | Que sont devenus les déchets issus des essais nucléaires français en Algérie ?**

Mais est-ce bien l'intention du président ? Nous pouvons en douter, car si la déclaration de l'Élysée évoque la nécessité « de renforcer la communicabilité des pièces », elle s'empresse de préciser que cela doit se faire « sans compromettre la sécurité et la défense nationales ». L'argument massue toujours mis en avant depuis des décennies !

Nous ne réclamons pas la divulgation des secrets de fabrication de la bombe, mais bien l'accès aux conditions du déroulement des opérations et aux différentes mesures enregistrées sur les retombées radioactives des explosions qui permettront aux victimes et à leurs ayants droit de bénéficier de leurs droits à réparation.

## Blocages psychologiques plus que techniques

Car l'absence de données vient entraver le processus de reconnaissance et d'indemnisation pourtant établi par une loi entrée en vigueur le 5 janvier 2010, il y a déjà plus de dix ans. Elle peine à être mise en œuvre par manque d'éléments de preuves d'exposition aux radiations pour nombre de victimes, que ce soit parmi les populations du Sahara, celles de Polynésie ou le personnel affecté aux essais.

Des actions en justice ont été entreprises par les associations de victimes pour demander l'accès à ces archives. Au terme d'un long parcours juridique, l'armée a dû déclassifier en 2013 quelques documents classés « secret-défense ». Mais, outre que cela ne représente qu'une faible partie des documents archivés, plusieurs d'entre eux n'ont été déclassifiés que partiellement et comportent des

pages blanches venant largement affaiblir leur utilité.

### **Lire aussi | Au cœur de la mémoire entre la France et l'Algérie : le combat des irradiés du Sahara**

Nous nous réjouissons donc de cette politique de petits pas menée par Emmanuel Macron – tant sont nombreux les blocages d'ordre psychologique plus que technique – pour réduire le contentieux accumulé de part et d'autre entre l'Algérie et la France. Nous espérons que la prochaine annonce concernera les conséquences des essais nucléaires que Benjamin Stora aborde dans son rapport, en se référant à notre étude « Sous le sable, la radioactivité ! », rédigée avec ICAN France et publiée par la Fondation Heinrich Böll.

L'accès aux archives sur le déroulement et les retombées des essais est la première étape indispensable pour connaître la vérité, établir un état des lieux et engager un processus de réparation et d'indemnisation digne de ce nom. Il faut mettre fin à la « double peine » que subissent les archives nucléaires de la France.

¶ **Patrice Bouveret** est le directeur de l'Observatoire des armements.

## **Patrice Bouveret**

## **Services**

### **CODES PROMOS**

avec Global Savings Group

---

- Made.com : 50€ offerts dès 500€ d'achats
- Yves Rocher : -50% sur une sélection d'articles
- AliExpress : 5€ offerts dès 10€ d'achats
- Europcar : -15% sur votre location de voiture
- Red SFR : 15€ de remise sur votre panier
- Nike : jusqu'à -50% sur les articles en promotion
- Boohoo : -50% sur plusieurs catégories

### **Tous les codes promos**